



---

# STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE

---

2014-2024

---

BILAN DES ACTIVITÉS  
2018



Communauté métropolitaine  
de Montréal

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	3
ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LA COMMUNAUTÉ .....	6
AXE 1 – Plans d’action locaux .....	6
Valorisation du bois de frêne.....	6
Gestion dans les boisés.....	7
Lutte biologique .....	8
Réglementation type.....	11
AXE 2 – Plan de reboisement .....	13
Indice Canopée métropolitain .....	13
Résilience et diversité .....	15
AXE 3 – Communication et sensibilisation .....	17
AXE 4 – Financement .....	18
SUIVI DES ACTIONS DES MUNICIPALITÉS .....	19
CONCLUSION .....	21



## INTRODUCTION

L'agrile du frêne est un coléoptère envahissant originaire d'Asie qui attaque tous les types de frênes. Les prédateurs, parasitoïdes et agents pathogènes indigènes n'exercent pas une pression suffisante pour contenir les populations d'agriles à des niveaux supportables, ce qui en fait un ravageur particulièrement dévastateur pour ses hôtes. Il décime les frênes en quelques années seulement. Malgré l'avancement des recherches sur les moyens et les stratégies de lutte, l'épidémie reste particulièrement difficile à contrôler. L'animation ci-dessous explique ce qui fait de l'agrile un insecte difficile à déceler et à contrôler.



Le cycle de vie de l'agrile du frêne

L'infestation progresse au pays et dans la province. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a en effet confirmé la présence de l'agrile dans les provinces atlantiques, à Edmundston (NB) et à Bedford (NÉ, région de Halifax).

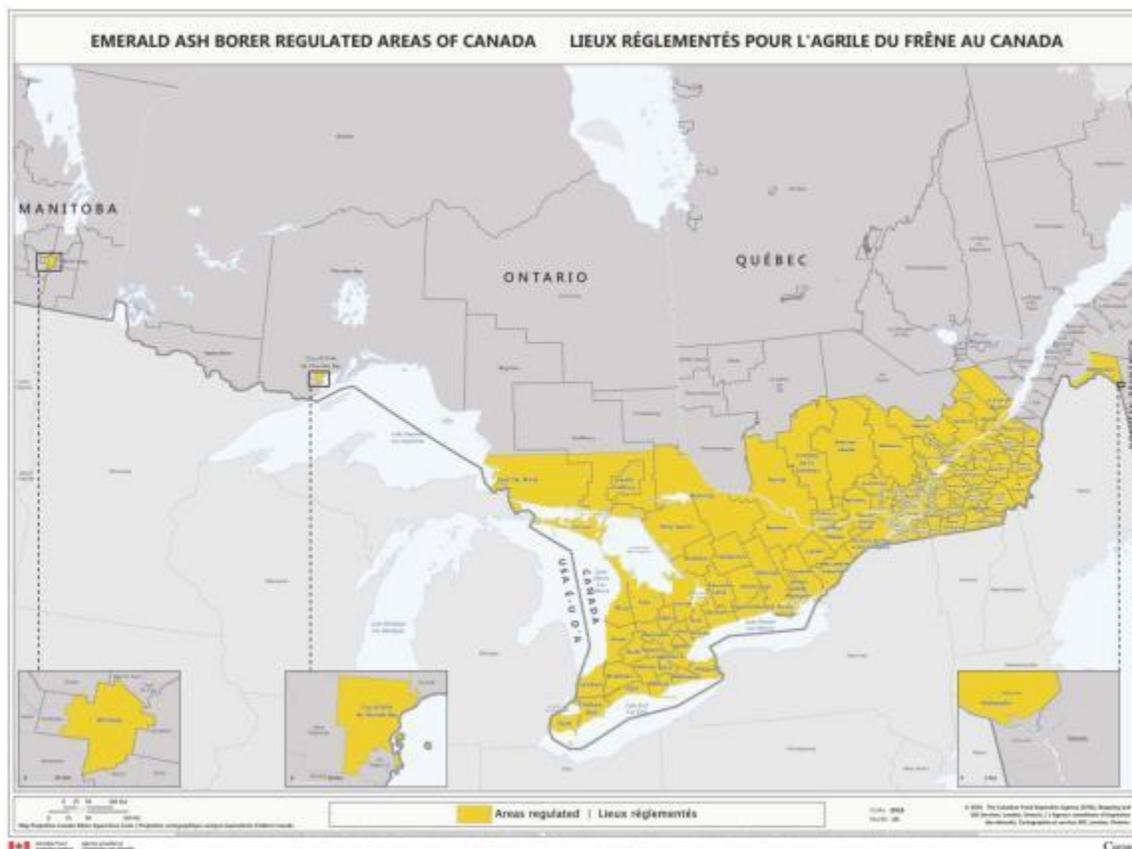
« En moins de deux décennies, l'agrile du frêne, un coléoptère exotique, a tué environ deux milliards de frênes matures dans la région des Grands Lacs en Amérique du Nord. Cet insecte se répand rapidement. De nombreux parcs urbains, notamment à Toronto, à Montréal et à Ottawa, ont déjà perdu la plupart de leurs frênes, y compris des frênes noirs. [...] Le frêne noir a été évalué comme étant « espèce menacée ».

[Des espèces profondément enracinées dans la culture canadienne sont en péril](#) (extrait), communiqué du COSEPAC (Comité sur la situation des espèces en péril au Canada), 3 décembre 2018.

La [zone réglementée par l'ACIA](#) – en provenance de laquelle il est interdit de déplacer tout produit du frêne ainsi que le bois de chauffage toutes espèces confondues, suit cette progression. La carte ci-dessous montre la zone réglementée en date d'octobre 2018.



Figure 1 : Carte de la zone réglementée pour l'agrile du frêne



Au Québec, des territoires des régions de Lanaudière, du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de Chaudière-Appalaches, de la Capitale-Nationale et de la Mauricie ont été ajoutés à la zone dès le début de l'année 2018. Par ailleurs, en juillet, la Ville de Québec confirmait la présence de l'agrile dans plusieurs quartiers.

La [Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024](#) a été adoptée à la suite de la mobilisation des acteurs du territoire de la Communauté au printemps 2014. Elle vise à assurer une coordination métropolitaine, en complémentarité avec les actions des municipalités, afin de rendre plus efficace la riposte contre l'agrile du frêne sur le territoire du Grand Montréal.

Les objectifs spécifiques poursuivis par la stratégie sont de :

- mettre en œuvre une action d'envergure métropolitaine pour ralentir la progression de l'agrile du frêne et gérer les impacts de l'infestation;
- améliorer la résilience de la forêt urbaine pour faire face à d'autres épidémies et catastrophes.



La mise en œuvre de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024 sur le territoire du Grand Montréal s'appuie sur un comité métropolitain constitué de représentants d'organisations municipales et de plusieurs partenaires. La stratégie s'articule autour de quatre axes présentés à la figure 2.

**Figure 2 : Les quatre axes de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne**



L'agrile du frêne est présent partout sur le territoire de la Communauté. Près de 90 % des municipalités du territoire et des arrondissements de la Ville de Montréal ont confirmé la présence de l'agrile en 2018. Les ravages sont maintenant visibles et généralisés sur l'ensemble du territoire.

Les principales réalisations accomplies dans le cadre de la stratégie au cours de l'année 2018 sont présentées dans le présent bilan selon les quatre axes de la stratégie. Les éléments marquants portent l'identification de la canopée métropolitaine et la valorisation du bois de frêne. Le bilan présente également l'avancement des actions entreprises par les municipalités composant la Communauté.



## ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LA COMMUNAUTÉ

### AXE 1 – Plans d'action locaux

Afin de ralentir et gérer l'infestation efficacement, la lutte contre l'agrile du frêne nécessite plusieurs actions concomitantes. L'adoption de plans locaux de lutte contre l'agrile du frêne par toutes les municipalités du territoire est la principale mesure de la stratégie.

Chaque plan doit prévoir :

- un inventaire des frênes;
- des méthodes de dépistage de l'insecte;
- une campagne de sensibilisation et d'information;
- une stratégie de lutte pour le traitement et l'abattage des frênes du domaine public;
- l'adoption d'un règlement pour le domaine privé;
- un cadre de gestion des résidus de frênes;
- le remplacement des arbres abattus.

Bien que les municipalités de la Communauté n'aient pas toutes adopté un plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne, elles ont toutes mis en œuvre une ou plusieurs initiatives relevant d'un plan local. Chacune adapte ses actions à sa réalité et à ses moyens.

### Valorisation du bois de frêne

Prévues aux plans d'action locaux, la gestion et la valorisation du bois de frêne occupent une place de plus en plus importante au fur et à mesure de l'avancement de l'infestation, en raison des volumes de matières grandissants à gérer. La valorisation du bois de frêne est un gage d'une gestion municipale responsable et exemplaire :

- Pour bien gérer une ressource qui est plus qu'une matière résiduelle.
- Pour être plus efficace.
- Et pour contrôler le bois infesté.

En 2017, la Communauté mandatait le Conseil québécois sur les espèces exotiques envahissantes (CQEEE) pour développer la valorisation du bois de frêne par les municipalités du territoire. Quatre études de cas ont été [diffusées au mois de janvier 2018](#). Elles portent sur les villes de Blainville, Boucherville, Terrebonne et l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. Chaque étude est une analyse détaillée qui présente les caractéristiques des projets de valorisation, les difficultés et les facteurs de succès, les coûts et gains des solutions mises en œuvre (lorsque disponibles).



Dans la foulée de cette initiative métropolitaine, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) demandait au CQEEE de documenter [d'autres études de cas et exemples de valorisation municipale](#) dans la communauté et à l'extérieur. Le mandat de l'UMQ contenait également la réalisation d'un [guide de valorisation du bois de frêne](#). Le personnel de la Communauté a contribué à sa confection. Le Guide rassemble tous les enseignements, connaissances et outils développés et acquis au sujet de la valorisation depuis le début des travaux sur l'agrile du frêne dans le cadre de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne.

Tous les documents sont disponibles [sur le site du CQEEE dédié à l'agrile du frêne](#).

En février 2016, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), à la suite de discussions avec la Communauté et ses partenaires, émettait les balises transitoires pour la gestion des arbres coupés en lien avec l'agrile du frêne. Ces balises portent sur les conditions d'obtention d'un certificat d'autorisation en regard de l'entreposage et du conditionnement des arbres abattus dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne.

Un suivi en 2018 a permis de confirmer que les balises sont toujours d'actualité. L'intention du ministère est d'inclure des dispositions, dans le cadre du projet de modernisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, qui faciliteront l'obtention d'une autorisation pour l'entreposage et le conditionnement du bois de frêne.

## Gestion dans les boisés

Les trois espèces de frênes indigènes au Québec (frênes blanc, rouge et noir) se retrouvent généralement diffuses dans les peuplements forestiers. On estime que c'est à partir de 30 % de frênes dans un peuplement forestier que la mort de ces arbres entraîne un impact notable sur la qualité et le maintien du peuplement. En deçà de ce seuil, les trouées laissées par la disparition des frênes vont se refermer grâce à la croissance des autres arbres sur pied.

Le personnel de la Communauté a collaboré à une fiche réalisée par l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE) portant sur l'approche de gestion à adopter par les propriétaires forestiers face à l'agrile.



[Fiche technique de l'AMFE](#)



Des études en Ontario ([Ash regeneration capacity after emerald ash borer \(EAB\) outbreaks: Some early results](#), 2015. Aubin, I.; Cardou, F.; Ryall, K.; Kreutzweiser, D.; Scarr, T. *Forestry Chronicle* 91(3):291-298.) et aux États-Unis ont montré que la régénération de frênes, par semis ou rejets de souches peut être abondante après la mort des frênes matures. Bien qu'elle-même atteinte par l'agrile, cette régénération permet d'entrevoir le maintien des frênes dans les écosystèmes, à tout le moins jusqu'à des stades juvéniles (d'autant plus avec les efforts de lutte biologique, voir section suivante).

Cette réponse est particulièrement importante pour le maintien d'une couverture végétale assurant une protection des sols dans les milieux naturels affectés. C'est un frein à l'érosion et un gage de stabilité des berges notamment en maintenant la vitalité des souches par les rejets. C'est également une compétition naturelle qui peut ralentir l'envahissement par des plantes exotiques envahissantes surtout dans des milieux sensibles comme les milieux humides.

## Lutte biologique

Plusieurs ennemis indigènes s'attaquent à l'agrile du frêne en Amérique du Nord : oiseaux et insectes prédateurs, parasitoïdes et agents pathogènes. Leur action n'est cependant pas suffisante pour contenir l'infestation. La Communauté, en collaboration avec ses partenaires<sup>1</sup>, réalise une veille sur le développement des moyens et des stratégies de lutte contre l'agrile du frêne.

Pour en savoir plus :

- [La page sur l'agrile du frêne de Ressources naturelles Canada](#)

La lutte biologique utilise des organismes vivants pour réguler les populations de ravageurs. Elle ne vise pas leur éradication complète. Elle fait intervenir plusieurs types d'organismes. Les prédateurs se nourrissent des ravageurs. Les parasitoïdes sont des animaux (le plus souvent des insectes) dont les larves se nourrissent et se développent jusqu'à la mort de l'hôte (voir [la page sur la lutte biologique de la Ville de Montréal](#)). Les agents pathogènes sont des virus, des bactéries ou des champignons qui se développent également dans et sur des hôtes en provoquant leur mort.

Actuellement, la lutte biologique contre l'agrile du frêne porte sur l'utilisation de guêpes parasitoïdes et d'un champignon pathogène. Ces deux moyens de lutte ne s'appliquent pas à la même échelle et n'agissent pas sur la même fenêtre de temps. Le champignon agit comme un biopesticide en tuant rapidement les agriles adultes dans un rayon relativement restreint. L'approche avec les guêpes intervient à plus long terme et à plus grande échelle. La lutte biologique s'insère dans une stratégie à long terme pour contrôler les populations d'agriles et permettre la survie de la nouvelle génération de frênes.

---

<sup>1</sup> Notamment Maryse Barrette de la ville de Montréal.



## Les guêpes parasitoïdes

Deux espèces de guêpes (*Tetrastichus planipennis* et *Oobius agrili*) ont été introduites à Montréal. Elles sont originaires d'Asie où elles causent une importante mortalité d'agrile. Elles pondent dans les œufs et les larves de l'agrile provoquant leur mort et exercent ainsi un certain contrôle sur la population d'agrile.



*O. agrili*, source : Ressources naturelles Canada

Les parasitoïdes d'agrile du frêne, importés tout d'abord des États-Unis, sont produits depuis peu et en petites quantités par le gouvernement du Canada. Ils ne sont pas produits commercialement.

Les premiers résultats d'introduction aux États-Unis sont porteurs. Deux espèces de guêpes sont maintenant établies et se dispersent dans les zones autour. Au Québec, les experts de Ressources naturelles Canada ont confirmé en 2018 l'établissement d'une des deux espèces de parasitoïdes (*Tetrastichus planipennis*) sur l'île de Montréal. Les ennemis naturels établis se reproduiront, leurs populations augmenteront de façon naturelle et se disperseront probablement dans les boisés adjacents.



*T. planipennis*, source : Ressources naturelles Canada

Les études menées aux États-Unis – où les premiers essais d'introduction de parasitoïdes datent de 2007, montrent que les parasitoïdes introduits contribuent à la survie des jeunes frênes et favorisent ainsi la régénération naturelle de frênes (Duan, Jian J.; Bauer, Leah S.; Van Driesche, Roy G. 2017. [Emerald ash borer biocontrol in ash saplings: The potential for early stage recovery of North American ash trees](#). Forest Ecology and Management. 394: 64-72). Cette protection de la nouvelle génération de frênes limiterait également la croissance de plantes envahissantes (Margulies, Elan; Bauer, Leah; Ibáñez, Inés. 2017. [Buying Time:](#)



[Preliminary Assessment of Biocontrol in the Recovery of Native Forest Vegetation in the Aftermath of the Invasive Emerald Ash Borer.](#) Forests.).

Pour en savoir plus :

- [Page de la ville de Montréal consacrée à la lutte biologique contre l'agrile](#)
- [Questions et réponses sur le site de l'ACIA](#)
- [La page du USDA Forest Service sur la lutte biologique contre l'agrile du frêne](#)
- Pour un historique et une revue récente sur les introductions de guêpes parasitoïdes, consultez : Duan, Jian; Bauer, Leah; van Driesche, Roy; Gould, Juli. 2018. [Progress and challenges of protecting North American ash trees from the emerald ash borer using biological control.](#) Forests. 9(3): 142. 17 p.

### *Les champignons pathogènes*

Le champignon le plus prometteur est un entomopathogène indigène (*Beauveria bassiana*, souche CFL-INRS). Il est présent naturellement au pays et ne parasite pas exclusivement l'agrile du frêne. La souche retenue, développée par des scientifiques du Service canadien des Forêts (SCF, Robert Lavallée) et de l'Institut national de recherche scientifique (INRS, Claude Guertin), s'est révélée efficace pour le contrôle de l'agrile du frêne. Les chercheurs ont également mis au point un dispositif d'autodissémination.



Un agrile attaqué par un champignon pathogène,  
source : Ressources naturelles Canada

Le champignon est disséminé à l'aide d'un piège de type Lindgren modifié afin de laisser s'échapper les agriles adultes contaminés après être entrés en contact avec une pochette inoculée. Ces derniers contaminent à leur tour d'autres adultes par contact. Plusieurs municipalités du territoire de la Communauté ont participé, en 2018, et pour une deuxième année consécutive, aux travaux de mise au point du mode d'emploi de la solution (la



« posologie ») développée et de mesure de son efficacité. Les premiers résultats sont encourageants et justifient la poursuite des travaux. La compagnie GDG Environnement a demandé l'homologation du produit auprès de l'Agence fédérale de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Le produit devrait être commercialisé d'ici quelques années.

Pour en savoir plus :

- [L'Éclaircie #93 du Service canadien des forêts](#)
- [La page du FraxiProtect<sup>MC</sup>](#)

## Réglementation type

La Communauté a demandé en 2016 au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de soumettre à l'Assemblée nationale des modifications législatives afin de doter la Communauté d'un pouvoir réglementaire pour accélérer la mise en œuvre de la Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024. En effet, en conformité avec les objectifs de la stratégie – et afin d'assurer une meilleure cohérence des actions de lutte contre l'agrile du frêne, des mesures minimales doivent être appliquées uniformément sur le territoire par toutes les catégories de propriétaires.

Malgré l'avancement de l'infestation de l'agrile, de l'augmentation des niveaux de population de l'insecte et des dégâts observés, la Communauté recommande de maintenir les efforts pour limiter le plus possible le déplacement du bois de frêne tel que décrit dans [la réglementation type](#). En effet, le principe de précaution impose de minimiser les risques pour soutenir notamment les stratégies de plusieurs municipalités (Blainville, Montréal, Terrebonne, etc.), et ce, même si tout le territoire de la Communauté est situé dans la zone réglementée par l'ACIA (à l'intérieur de laquelle aucune restriction ne s'applique).

Devant la difficulté de contenir l'ensemble des travaux dans la période hivernale recommandée, la seule restriction de la circulation des résidus de frênes suite à l'abattage ou l'élagage peut être envisagée. De façon générale, les interventions doivent privilégier la séquence suivante :

1. Idéalement, abattre et élaguer les frênes et neutraliser l'agrile durant la période hivernale pour éviter la propagation de l'insecte.
2. Sinon, et en tout temps, neutraliser rapidement l'agrile, si possible sur place.
3. Sinon, laisser le bois de grosse dimension (dont on ne peut neutraliser l'agrile par déchiquetage) sur place en longueur pour empêcher le pillage, la circulation du bois et donc la dispersion de l'insecte. Organiser le transport et la neutralisation de l'agrile dans la période prescrite.



Dans tous les cas, les travaux devraient être effectués par des arboriculteurs membres d'une organisation professionnelle (telle la Société internationale d'arboriculture-Québec – SIAQ) et posséder une certification. Ces deux facteurs démontrent le niveau de connaissance sur les nouvelles techniques, découvertes et précautions relatives à leur métier. Ce sont les professionnels les plus à même de connaître les bonnes pratiques de gestion des résidus de frêne.



Source : Luc St-Hilaire, ville de Montréal



## AXE 2 – Plan de reboisement

L'agrile provoque la mort de nombreux frênes. Le fléau qu'est l'agrile est une opportunité d'améliorer la résilience de la forêt urbaine et ainsi mieux l'équiper pour résister aux changements en cours. En effet, les services attendus sont compromis par la capacité de la forêt urbaine à s'adapter elle-même aux changements climatiques.

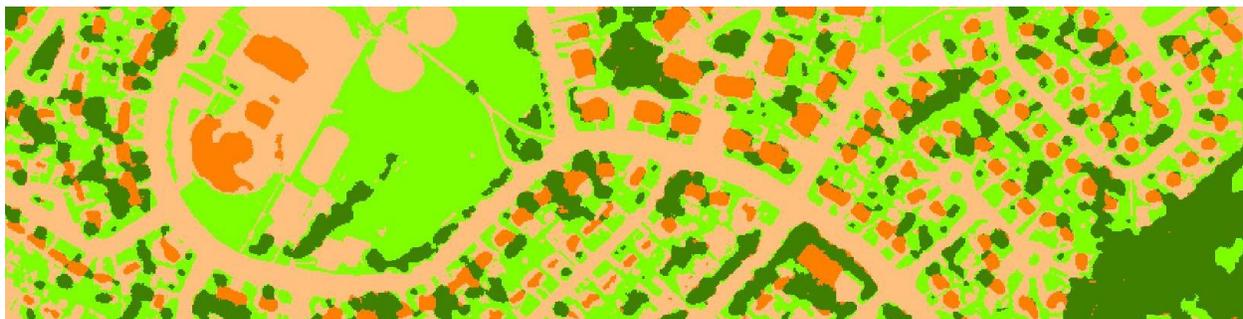
Les arbres et espaces végétalisés – les infrastructures naturelles, sont des solutions reconnues pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques. Leur présence génère des bénéfices importants et cumulatifs sur un ensemble de facteurs, tels que la qualité de l'air, la gestion des eaux pluviales, sur le maintien de la biodiversité et la réduction des îlots de chaleur. Les arbres et les bois en milieu urbain et périurbain sont des éléments distinctifs contribuant fortement à l'attractivité d'un territoire quel qu'il soit. Leur impact va au-delà de la qualité paysagère et de la présence d'espaces de loisir et de détente.

### Indice Canopée métropolitain

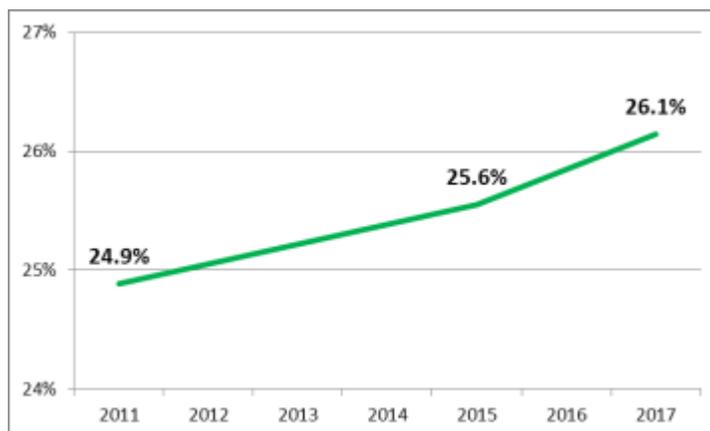
La Communauté a développé des outils géomatiques et une méthodologie lui permettant de calculer et de suivre l'évolution de la canopée de son territoire à l'aide des photographies aériennes d'été. L'indice canopée métropolitain mesure la couverture végétale haute de trois mètres et plus. Il comprend autant les arbres isolés – sur rue ou en milieu agricole, que les boisés. La Communauté dispose maintenant de trois séries de données (2011, 2015 et 2017) permettant d'observer l'évolution de la canopée et du couvert forestier.

En plus de permettre le suivi de l'évolution de la couverture arborescente d'un territoire, l'indice canopée métropolitain est un outil utile pour caractériser des secteurs plus petits et contribuer à la gestion des arbres en général. Il peut s'avérer efficace également pour identifier des sites potentiels à reboiser. Toutes les informations (statistiques et cartes) par ville et MRC sont disponibles sur le site de la Communauté ([Observatoire du Grand Montréal](#)). Les données brutes sont aussi disponibles au même endroit.

En 2017, les cimes des arbres et de la forêt couvrent 100 500 ha du territoire de la Communauté. C'est 26,1 % de la superficie terrestre du Grand Montréal. Le graphique de la page suivante montre l'évolution de l'indice canopée entre 2011 et 2017 sur le territoire métropolitain.



**Figure 3 : Évolution de l'indice canopée entre 2011 et 2017 sur le territoire métropolitain**



Depuis 2011, on remarque une progression lente, mais soutenue, de l'indice canopée. La canopée des cinq secteurs du Grand Montréal a augmenté aussi, la couronne Nord étant la plus boisée (voir tableau ci-dessous).

**Tableau 1 : Indice canopée métropolitain des cinq secteurs de la Communauté métropolitaine de Montréal en 2011, 2015 et 2017**

SECTEUR	2011	2015	2017
Couronne Nord	30,1	30,4	30,7
Agglomération de Longueuil	23,4	24,3	25,3
Laval	22,0	23,1	23,8
Couronne Sud	22,2	23,0	23,5
Agglomération de Montréal	20,7	21,6	23,4



L'analyse détaillée fait ressortir des gains supérieurs aux pertes de canopée. Les gains sont le résultat de la croissance des arbres en général, tant en hauteur qu'en surface de couronne. Les gains par la conquête de nouvelles zones boisées sont plutôt rares. Cette croissance s'exprime sur des éléments boisés existants, d'où l'importance de poursuivre les efforts de conservation.

Les pertes, quant à elles, sont notamment dues au déboisement de parcelles au profit d'autres usages. Les abattages d'arbres à cause de l'agrile du frêne sont visibles, mais ne sont pas significatifs sur l'ensemble de la canopée, même s'ils augmentent. Localement, l'impact de l'agrile demeure très préoccupant, notamment en milieu urbain.

Bien qu'il n'existe pas de cible de canopée reconnue scientifiquement (les chercheurs conviennent que la cible doit être adoptée localement en fonction des particularités du milieu et de la capacité des partenaires impliqués), la timide croissance observée doit être maintenue et accélérée. Celle-ci doit être démontrée tant pour des arbres isolés que pour les milieux naturels. La Communauté poursuivra le suivi entamé.

### Résilience et diversité

La diversification est la solution privilégiée par les scientifiques pour renforcer la capacité des forêts urbaines à se maintenir face aux perturbations (sécheresse, tempête, ravageur exotique, etc.) actuelles et à venir et à se rétablir ou se stabiliser par la suite. Les aléas climatiques ne touchent pas toutes les espèces de la même façon. « Une diversité d'espèces ayant des tolérances complémentaires à différents stress est préférable pour assurer la pérennité du couvert forestier d'une ville. » (Paquette A., Messier C. 2016. [Pour une plantation qui augmente la résilience des arbres municipaux de Gatineau. Rapport final](#). Chaire de recherche CRSNG/Hydro-Québec sur le contrôle de la croissance des arbres.42 p.).

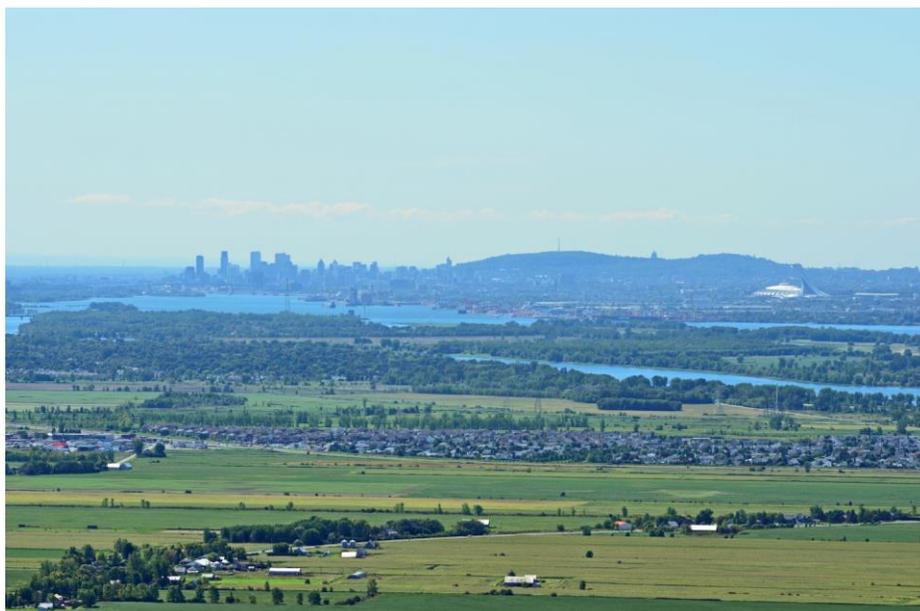
Hormis la dilution des impacts des perturbations, l'augmentation de la résilience vise aussi le rétablissement de la forêt urbaine. La diversité recherchée va plus loin que la quantité d'espèces plantées. Elle doit autant que possible être fonctionnelle, génétique, verticale et horizontale. Pour en savoir plus, consultez le Guide « [Repenser le reboisement](#) ».

Dans le but de mieux concilier la production de plants par les pépinières avec les besoins actuels et futurs des municipalités tant en quantité que dans le choix des espèces, la Communauté tient des échanges avec la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) depuis quelque temps. Ces discussions ont abouti en 2018 à une rencontre exploratoire entre plusieurs représentants de municipalités du territoire de la Communauté et de l'Association des producteurs en pépinières (AQPP) au sujet de la fourniture d'arbres.

Cette première rencontre positive ouvre la voie à d'autres discussions en 2019 pour aborder certains enjeux particuliers tels que l'échange d'information.



Diverses autres rencontres ont été tenues en 2018 avec différents partenaires (la Société de verdissement du Montréal métropolitain, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et l'Université du Québec à Montréal) afin d'explorer certaines perspectives de collaboration et de mieux maîtriser le sujet. Ces rencontres n'ont toutefois pas mené à des actions concrètes pour l'instant.



### AXE 3 – Communication et sensibilisation

La réussite de la Stratégie de lutte contre l'agrile du frêne dépend de l'effort de chacun et de la collaboration de tous.

Le [bilan de l'année 2017](#) a été produit et diffusé dès le début de l'année 2018. Il a fait l'objet d'une nouvelle, d'un bulletin d'information et de messages dans les médias sociaux. Le bilan 2017 a fait ressortir la créativité des municipalités du Grand Montréal, notamment dans la valorisation du bois de frêne. Le bilan est une opportunité également de mettre à jour certaines informations et connaissances.

En début d'année également, tel que mentionné à la section sur la valorisation du bois de frêne, la Communauté diffusait les [exemples inspirants de valorisation municipale du bois de frêne](#). Les quatre études de cas publiées sur le site Web sont le résultat d'un mandat donné au CQEEE en 2017. En plus de la nouvelle et d'un bulletin d'information, de nombreux messages dans les médias sociaux ont fait circuler l'information. Une capsule vidéo a aussi mis en évidence le cas de valorisation municipale de la Ville de Terrebonne.

En janvier 2017, une fiche technique sur les spongieuses, ravageurs exotiques envahissants présents au Canada mais sous contrôle actuellement, a été diffusé. La fiche visait à répondre à des inquiétudes sur les dommages que peuvent causer ces insectes ravageurs à la forêt métropolitaine. Cette fiche technique a été transmise via un bulletin d'information.

Divers messages sur les médias sociaux portant sur divers sujets tels que le transport du bois de chauffage, la confirmation de la présence de l'agrile, les bienfaits des arbres sur la qualité de vie, les bons coups des municipalités sont relayés.

Enfin, la Communauté joue un rôle d'expert-conseil auprès des municipalités. Au fil de l'année, plusieurs discussions avec des responsables municipaux de la gestion de l'agrile sur leur propre territoire ont lieu afin de conseiller et réfléchir ensemble aux problématiques soulevées. Ces échanges avec les partenaires et contacts permettent, en continu, d'approfondir les connaissances et le partage d'informations.



#### AXE 4 – Financement

À l'automne 2016, la Communauté demandait (CE16-221) au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de conclure une nouvelle entente pour le renouvellement de la Trame verte et bleue du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

La proposition à l'étude comporte un volet reboisement. La demande chemine actuellement à l'intérieur de l'appareil gouvernemental.



## SUIVI DES ACTIONS DES MUNICIPALITÉS

Afin de suivre l'évolution de l'infestation et l'avancement de la Stratégie métropolitaine, la Communauté collige différentes informations sur la gestion de l'agrile du frêne par les municipalités. Les données proviennent du sondage annuel réalisé auprès des municipalités de la Communauté. Le taux de réponse au sondage 2018 atteint 62 %. Les informations sont compilées pour chaque municipalité de la Communauté (81, sans compter Montréal) et chaque arrondissement de Montréal (19). Ces derniers gèrent eux-mêmes certaines interventions liées à l'agrile.

Le tableau 2 présente la portion de municipalités ou d'arrondissements réalisant certaines actions depuis juin 2014.

**Tableau 2 : Avancement des actions des municipalités**

ACTIONS	JUIN 2014	DÉCEMBRE 2015	DÉCEMBRE 2016	DÉCEMBRE 2017	DÉCEMBRE 2018
Dépistage de l'agrile	50 %	78 %	74 %	60 %	50 %
Présence de l'agrile confirmée	35 %	70 %	74 %	81 %	87 %
Plan d'action adopté/en cours de réalisation	41 %	79 %	76 %	74 %	78 %
Règlement pour les frênes privés adopté/en cours de réalisation		68 %	72 %	68 %	72 %
Interventions (abattage et/ou traitement)	40 %	70 %	80 %	80 %	85 %
Inventaire des frênes réalisé/en cours de réalisation	51 %	74 %	81 %	81 %	82 %

Les tendances observées en 2017 se confirment. L'agrile du frêne est présent sur l'ensemble du territoire. Elle est de plus en plus largement confirmée alors que les activités de dépistage sont de plus en plus délaissées. La présence de l'agrile est validée grâce à la visibilité des symptômes. Le dépistage peut néanmoins rester utile, par exemple pour déceler les secteurs les plus atteints et orienter les interventions.



Avec l'accroissement de la visibilité des signes de dépérissement et de mortalité, les interventions croissent également. On observe notamment une augmentation du nombre de municipalités pratiquant des abattages. Le traitement, par injection de TreeAzin, est de moins en moins populaire et les quantités de frênes abattus sont en croissance.

Un regain notable pour les plans d'action et les règlements est remarqué. Comme pour les interventions, la visibilité des symptômes et la mortalité des frênes qui s'accroissent et touchent de nouvelles zones incite à passer à l'action. Comme constaté depuis les débuts de la stratégie, les municipalités peuvent être actives dans la lutte contre l'agrile sans pour autant détenir un plan d'action formel.



Source : Luc St-Hilaire, ville de Montréal

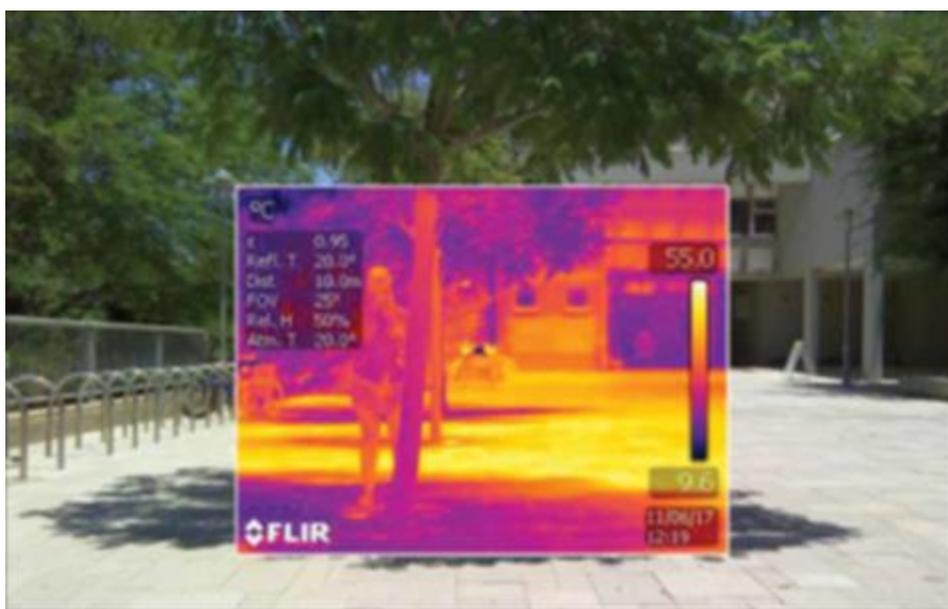


## CONCLUSION

Le bilan des activités 2018 de la *Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024* fait état des travaux réalisés par la Communauté et de l'avancement des actions des municipalités. Des actions ont été réalisées sur la gestion du bois de frêne dont une collaboration pour la confection d'un guide de valorisation. Le bilan 2018 présente également les avancées de la lutte biologique contre l'agrile du frêne. Les efforts de la Communauté ont également porté en 2018 sur le monitoring de la canopée et sur les moyens d'aider les municipalités à reboiser et à diversifier les plantations.

L'infestation de l'agrile du frêne est bien installée sur l'ensemble du territoire métropolitain. Les frênes atteints et morts ne sont pas rares. Les municipalités poursuivent et intensifient leurs efforts, malheureusement de plus en plus par l'abattage de frênes. La visibilité des symptômes et la mortalité des frênes qui s'accroissent et touchent de nouvelles zones incitent à passer à l'action. Le temps gagné grâce à la *Stratégie métropolitaine* et aux premières actions des municipalités a permis globalement de ralentir l'agrile du frêne.

Les actions de la *Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024* vont continuer à soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de leur plan d'action local de lutte contre l'agrile et dans leurs efforts de développement de leur canopée. La *Stratégie* adressera également la préoccupation des espèces exotiques envahissantes de façon plus large.



Source : © David Pearlmutter dans Unasylva 250 – FAO





**STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE  
DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE**  
2014-2024



**Communauté métropolitaine  
de Montréal**

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400  
Montréal (Québec) H3A 3L6

T 514 350-2550 | F 514 350-2599  
[www.cmm.qc.ca](http://www.cmm.qc.ca) | [info@cmm.qc.ca](mailto:info@cmm.qc.ca)